

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19083**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Master Sciences Humaines et Sociales Mention Psychologie Spécialité Psychopathologie et Psychologie Clinique Finalité professionnelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Lumière - Lyon 2 (Ministère Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)	Président de l'Université Lyon 2 Recteur, Chancelier des Universités

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

124 Psychologie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

#### Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le Master 2 « **Psychopathologie et Psychologie Clinique** » vise à former des psychologues praticiens, orientés vers l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs de prévention, d'accompagnement et de soins psychiques dans différents champs institutionnels.

La psychopathologie est envisagée à tous les âges de la vie, dans tous les contextes (individuel, familial, groupal et institutionnel) et dans toutes ses formes d'expression (psychique, somatique, comportementale et sociale)

#### Compétences ou capacités évaluées

- Maîtriser les théories des processus psychiques dans les différents types de fonctionnement
- Analyser les enjeux psychiques mobilisés dans l'approche clinique individuelle, groupale et institutionnelle des sujets, et analyser les enjeux institutionnels des pratiques éducatives, soignantes ou d'entreprise
- Conduire des dispositifs individuels et groupaux d'accompagnement, de prévention, de consultation et de soin
- Maîtriser les techniques de l'entretien individuel et familial, de groupe et d'analyse des institutions, les méthodes projectives et d'observation clinique
- Mettre en œuvre un dispositif de soin, de prévention
- Encadrer ou superviser des professionnels du soin, de l'éducation et des groupes institutionnels
- Savoir construire et mettre en œuvre une recherche

#### Compétences communes dans le cadre de la formation de Master « mention Psychologie »(et référées au code de déontologie)

- analyser la position professionnelle du psychologue et des enjeux liés à l'interdisciplinarité dans la pratique d'équipe
- élaborer les conditions de rencontre individuelle d'un sujet ou d'un groupe en impliquant l'analyse de la demande sous-jacente à cette rencontre
- maîtriser des outils spécifiques qui autorisent une médiatisation de la rencontre, à partir d'un dispositif central, celui de l'entretien
- communiquer la compréhension ouverte par la rencontre et les dispositifs mis en œuvre, au sujet/au groupe et à des tiers (famille, professionnels...)

#### - capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse

#### - capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique

#### - capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale

#### - capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter une méthodologie appropriée

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

#### SECTEURS D'ACTIVITE :

- psychiatrie (dans ses structures intra et extrahospitalières) à l'adresse des enfants, d'adultes, de personnes vieillissantes.
- service de soins somatiques (hôpital général, services de soins spécialisés, centres de réadaptation)
- institutions médico-psycho-sociales et éducatives (CAMSP polyvalents, CMPP, services de prévention, IMP, IMPro, SSESAD, MAS, ESAT, etc.)
- lieux d'accueil ordinaires ou d'urgence (crèches, garderie, points rencontres, accueils mères-enfants...)
- service proposant des consultations ou des lieux d'écoute (aide aux victimes, aux personnes en situation de toxicomanie, d'alcoolisme, de prostitution, etc...)
- institutions pour sujets vieillissants (maisons de retraites, services gériatriques et gérontologie psychiatrique, etc.)
- institutions du secteur judiciaire et pénitentiaire
- structures d'insertion et de formation professionnelles
- institutions caritatives et humanitaires (national et international)
- institutions prenant en charge les handicaps mentaux et physiques (CAMSP spécialisés, SSESAD, centre de rééducation, MAS, IME,

ESAT, etc.)

- éducation spécialisé (enfant, adolescent, adulte) et service de prévention (de la maltraitance, de la délinquance, ...)

La psychopathologie générale et spécifique forme le socle commun de cette formation. Elle est enrichie par différentes options :

=> L'option « **psychopathologie et clinique du somatique** » ouvre sur des pratiques de psychologue centrées sur une approche des psychopathologies à expression corporelle ou induites par une pathologie corporelle (services médicaux spécialisés et/ou centres de réadaptation cancérologie, soins palliatifs, transplantation d'organes ; endocrinologie, hématologie, cardiologie, services de gynécologie, néonatalogie, gériatrie, ...)

=> L'option « **psychopathologie et clinique de la formation** » donne accès à des terrains de pratiques à visée formative ; établissements scolaires, services de formation, d'insertion et de réinsertion professionnelles ou bien des pratiques concernant la supervision de praticiens (équipes pluridisciplinaires ou praticiens d'une même pratique intervenants dans différentes institutions)

=> L'option « **psychopathologie et clinique du social** » concerne plus particulièrement des pratiques adressées à des publics pour lesquels les conditions sociales ont une part majeure dans le développement d'éventuelles psychopathologies (centres médico-sociaux et éducatifs, structures d'insertion et de formation...)

**TYPE D EMPLOIS ACCESSIBLES :**

- Psychologue clinicien
- Psychothérapeute

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

**K1104** : Psychologie

**K2401** : Recherche en sciences de l'homme et de la société

**Réglementation d'activités :**

**Loi n° 85-772** du 25 juillet 1985 relative à la protection du titre de Psychologue

Le Master de Psychologie forme des psychologues en référence au code de déontologie : psychologues praticiens avec titre de psychologue pour les parcours professionnels, chercheurs en psychologie pour les parcours recherche (avec titre de psychologue sous condition de stage professionnalisant de 500h ).

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

**SEMESTRE 3 (30 ECTS)**

**UE 3A**

- Institution et groupe
- Psychopathologie générale
- Psychopathologie approfondie
- un séminaire thématique au choix
- un séminaire méthodologique au choix

**UE 3B**

1ER stage

**UE 3C**

Deux séminaires transdisciplinaires au choix  
ou un CM et un séminaire optionnel

**SEMESTRE 4 (30 ECTS)**

**UE 4A**

- Outils du psychologue
- Théories des pratiques
- Figures et complexité de la position clinique
- un séminaire thématique au choix
- un séminaire méthodologique au choix

**UE 4B**

2ème stage

**UE 4C**

Séminaire d'élaboration de la pratique

Les stages :

Les stages représentent un volume de 200 demi-journées soit d'une durée de 2 fois 350 h et font l'objet d'une double supervision, individuelle (tutorat) et collective (groupe d'élaboration de la pratique hebdomadaire) :

- un des deux stages est réalisé sur un terrain de pratique clinique en psychopathologie (service psychiatrique essentiellement) ;
- un des deux stages est réalisé sur un terrain de pratique concernant la clinique de l'enfant, l'autre la clinique de l'adulte

Les options :

- L'option **psychopathologie et clinique du somatique** approfondit l'enseignement relatif aux formes de souffrances psychiques à expression corporelle, somatique, comportementale, et vise à donner des outils plus spécifiques aux étudiants qui se destinent à exercer sur des terrains de pratique dans lesquels ces formes d'expression de la psychopathologie sont plus manifestes, où dans lesquels la psychopathologie est directement l'effet d'une atteinte corporelle, somatique.
- L'option **psychopathologie et clinique de la formation** vise un approfondissement des enseignements relatifs aux expressions de la souffrance psychique et de la psychopathologie en lien avec les processus de changement, de formation, d'éducation, d'apprentissage, dans leur dimension à la fois individuelle et groupale, et donne des outils plus spécifiques aux étudiants qui se destinent aux terrains de pratique concernés par l'insertion, la réinsertion, les mutations professionnelles et la formation en général.
- L'option **psychopathologie et clinique du social** approfondit l'enseignement concernant des formes de psychopathologie à expression sociales, ou liées à des conditions sociales, ainsi que le champ de la souffrance au travail, avec ses formes de contraintes générant des psychopathologies, et donne des outils pour penser les pratiques dans le champ social (centres d'accueil, réseaux, équipes de liaison, etc.).

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements ( loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements ( loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Texte réglementaire : Pas de lien avec d'autres certifications	Pas d'accords européens ou internationaux

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master publié au JO du 27 avril 2002
- Arrêté du 18 septembre 2012 relatif aux habilitations de l'Université Lyon 2

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JO du 26 avril 2002)

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Nombre d'inscrits en 2011-2012: 92

**Autres sources d'information :**

[www.univ-lyon2.fr](http://www.univ-lyon2.fr)

**Lieu(x) de certification :**

Université Lumière Lyon II  
86 Rue Pasteur  
69365 Lyon cedex 07

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Institut de Psychologie  
Université Lumière Lyon II - Campus Porte des Alpes  
5 Avenue Pierre Mendès France  
69676 Bron Cedex

**Historique de la certification :**

**Fiche remplacée par la fiche nationale n°32277**

Date de création : 2004-2005 (arrêté du 18 septembre 2012 relatif aux habilitations de l'Université Lyon II)